



Le Sépey, le 28 avril 2026

**Comité de Direction de l' AISOL**  
1863 Le Sépey

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil intercommunal de l' AISOL***

*Répondants du Codir de l' AISOL :  
Mesdames R. Brugger, N. Tougne et M. P.-A. Dubois, municipaux*

## **Préavis n° 2/2026 - Modification des statuts AISOL**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Par le biais du présent document, le Comité directeur vous soumet, pour étude et décision, la proposition de modification des statuts de l'Association Intercommunal Scolaire les Ormonts-Leysin, ci-après AISOL.

### **But du préavis**

Les statuts de l' AISOL ont été établis lors de la constitution de l'Association. Ils ont été adoptés par les Conseils communaux respectifs le 1er octobre 2009 pour Leysin, le 6 mars 2008 pour Ormont-Dessous et le 10 avril 2008 pour Ormont-Dessus. Leur entrée en vigueur est intervenue le 17 février 2010, à la suite de leur approbation par le Conseil d'État. Depuis lors, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Il apparaît toutefois que, depuis plus de quinze ans, les besoins de l' AISOL ont considérablement évolué. La mise à disposition de nouvelles infrastructures, notamment le Collège d'Aigremont au Sépey pour le secondaire et le Collège du Suchet à Leysin pour le primaire, ainsi que l'adaptation constante des outils pédagogiques, tels que les tableaux interactifs et le développement des prestations comme les cantines scolaires, rendent nécessaire une révision des statuts actuels.

Dans ce contexte, le Comité directeur propose une refonte complète des statuts. Il est toutefois précisé que les dispositions ayant un impact direct sur les trois communes associées ne sont pas modifiées (articles 7, 12, 17 et 29), afin d'éviter une nouvelle approbation de chaque Conseil communal.

## **Proposition statutaire**

Les statuts ainsi modifiés ont déjà fait l'objet d'une première consultation auprès des services juridiques du canton et de la DGEO. Leurs remarques et propositions ont été prises en considération dans le nouveau document qui vous est soumis.

Après acceptation par votre Conseil, ils seront transmis au Conseil d'Etat, pour approbation finale et entrée en vigueur.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SÉANCE DU 26 MAI 2026**

**Vu** le préavis No 2/2026 du 28 avril 2026 relatif à la modification des statuts de l'AISOL;

**Oùï** le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier;

**Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

## **DECIDE**

D'accepter la proposition de modification des statuts de l'AISOL, laquelle remplace et annule les statuts du 17 février 2010.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

*Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 28 avril 2026.*

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Séverine Mermod